

expériences répétées mille fois ont enfin chassé de l'Allemagne cet absurde préjugé.

Ce n'était pas assez qu'on eût cessé de redouter le chant comme nuisible à la santé, on est arrivé à le considérer comme un des moyens les plus efficaces pour donner force et vigueur à tous les organes physiques que le chant met en mouvement.

Tous les genres d'exercices, soit corporels, soit intellectuels, ne peuvent qu'être favorables au développement du corps ou de l'esprit. De même que l'intelligence, l'esprit, et le cœur des enfants font chaque jour de nouveaux progrès, quand ils sont cultivés avec soin ; de même aussi, les muscles formant les parties du corps auxquelles on donne un exercice raisonnable, ne peuvent que gagner de la vigueur. L'expérience a fait aisément reconnaître que l'étude du chant, outre qu'elle forme la voix et l'oreille, procure encore de la force et de la souplesse à toutes les parties du corps qui exercent sur les poumons une influence quelconque.

Dans la vie physique, la respiration est un besoin naturel ; dans le chant, elle devient un art. En effet, dans le langage ordinaire, il est important que des phrases formées de plusieurs périodes soient débitées de manière à ce qu'on en rende le sens clair et intelligible, en observant avec soin les signes de la ponctuation ; cela devient encore d'une bien autre importance dans le langage musical, où les phrases ont peu d'étendue, où les signes de ponctuation sont par conséquent plus éloignés, et où d'ailleurs il se fait nécessairement une bien plus grande dépense de voix et de respiration. Une attention excessive devient indispensable, afin que le sens musical ne soit pas coupé mal à propos, par des repos malencontreux, qui auraient pour résultat de rendre ce sens tout-à-fait méconnaissable.

Puisque l'exécution musicale offre des passages qui demandent impérieusement à n'être pas coupés, sous peine de manquer entièrement leur effet, et de détruire complètement la pensée musicale, il en résulte que la respiration ne doit pas être arbitraire, c'est-à-dire qu'un chanteur ne doit pas respirer d'après la seule impulsion et le seul besoin de la nature, et que sa respiration doit être raisonnée, suivant les règles de l'art.

Rien n'est plus propre que l'étude du chant à procurer une respiration longue et étendue : j'en appelle à tous ceux qui ont cultivé leur voix, et qui ont pu comparer les résultats de leurs premières leçons avec celui des leçons suivantes. Dans les commencements, la moindre dépense de respiration est gênante pour l'élève ; une note lui paraît trop longue à soutenir ; plusieurs notes consécutives

épuisent entièrement son souffle ; il se trouve dès l'abord fatigué. Mais combien cette gêne n'est-elle pas prompte à disparaître : l'élève en vient bientôt à ce point que plusieurs notes à chanter d'une haleine lui semblent moins fatigantes que s'il lui fallait prendre à chaque note une respiration nouvelle. Peu à peu il s'habitue à chanter de suite, deux, trois, quatre notes, puis successivement deux, trois ou quatre mesures dans un mouvement plus ou moins lent ; et ce que peuvent alors permettre les poumons d'un enfant excéderait souvent les forces d'une personne tout-à-fait formée.

Cependant, ici comme en toutes choses, l'excès deviendrait nuisible, et il serait dangereux de trop fatiguer l'enfant par des exercices de ce genre ; mais il n'en serait pas moins souverainement injuste d'attribuer à l'étude du chant toutes les maladies de poitrine dont peuvent se trouver affectés les élèves.

L'exercice raisonnable et modéré du chant peut, au contraire, avoir une heureuse influence sur des tempéraments délicats, et procurer de la vigueur aux organes voisins de la poitrine et des poumons. Mais, pour cela, il faut que l'enseignement ait lieu dans les premières années de la vie, pendant l'enfance, où tous les organes sont encore souples et impressionnables.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CONNAISSANCES HUMAINES.

SCIENCES.

I. *Sciences métaphysiques et morales.*

Théologie : Théologie naturelle et Théodicée ; Théologie révélée : dogme, liturgie exégèse.

Philosophie : psychologie, logique, métaphysique, morale, esthétique, pédagogie.

Jurisprudence : droit de la nature et des gens, droit politique, droit administratif, droit civil et criminel, droit canonique.

Economie politique et sociale.

II. *Sciences historiques.*

Histoire politique, histoire ecclésiastique, histoire littéraire, biographie, bibliographie ;

Chronologie, généalogie, archéologie, paléographie, numismatique, blason ;

Géographie, ethnographie, statistique.

III. *Sciences mathématiques.*

Mathématiques pures : arithmétique, algèbre, géométrie ;

Mathématiques appliquées : mécanique, astronomie, marine, art militaire, génie, construction navale, construction des